



Déclaration des élu-e-s CGT à la CAPA des ADJAENES Paris du 29 novembre 2019



Page 1/3

Pendant l'été 2019, la Loi portant sur la transformation de la Fonction Publique a été adoptée, malgré son rejet unanime par l'ensemble des syndicats. Comment le gouvernement s'y est-il pris pour remettre en cause le statut national de fonctionnaire qui paraissait un des fondements majeurs de notre démocratie ? En partie en s'attaquant à la démocratie participative à travers les instances représentatives : commissions paritaires, CHSCT... en les vidant de leurs compétences. Dans les commissions administratives paritaires, en supprimant le rôle tenu par les élu-e-s paritaires en matière de déroulement de carrière et de mutations. Les CAPA telles que nous les connaissons disparaissent, leur rôle désormais amoindri, ne conservent que les cas de recours sur des situations individuelles, au détriment de l'Égalité de traitement. La CGT n'a eu de cesse de dénoncer ces mesures qui annoncent la fin de la transparence des carrières et la mise en place de l'arbitraire qui aboutit au clientélisme.

Les commissions paritaires ne contrôleront plus les actes de gestion sur la mobilité dès janvier 2020, ni ceux sur l'avancement et les promotions en 2021.

Les agents pourront faire un éventuel recours administratif (dans un délai de 2 mois) mais seulement sur les priorités légales de l'article 60 de la Loi du 11 janvier 1984, en sollicitant un représentant désigné par une organisation syndicale représentative de leur choix pour les assister, avec l'obligation que celle-ci soit représentative au niveau du comité technique du ministère de l'Éducation Nationale et de la jeunesse pour l'inter-académique ou au niveau du comité technique local pour les mouvements intra-académiques.

Des « lignes directrices de gestion » (dont le texte soumis au vote dans les CTM de novembre a été rejeté unanimement), seront déclinées au niveau académique, mais l'on ne sait pas encore à quelle date elles seront mises en place pour les adjoints dans notre académie ?

Une lecture critique de ces nouvelles mesures, nous permet de comprendre aisément les objectifs visés :

- 1- L'isolement du-de la fonctionnaire/salarié-e qui sera seul-e face à l'administration et à l'arbitraire de décisions sur lesquelles, les élu-e-s des personnels n'auront aucune légitimité de contestation,
- 2- Le désagrègement de l'esprit de solidarité syndicale alors, qu'il faudrait au contraire favoriser l'intérêt des salarié-e-s vers leurs représentant-e-s,
- 3- L'alourdissement des conditions de travail des collègues de l'administration à la DGRH et dans les rectorats pour le suivi des carrières et des « recours » qui ne feront plus l'objet de consensus intersyndicaux et seront instruits dans le secret.

A terme, c'est donc bien les droits des fonctionnaires qui sont bafoués et la volonté affirmée de transformer notre modèle français en un terrain de gestion libérale de la Fonction Publique. La belle évolution : la seule modernité que la CGT reconnaisse est celle qui fait avancer les droits sociaux et non pas de les amputer de ceux chèrement acquis et âprement défendus !



Déclaration des élu-e-s CGT à la CAPA des ADJAENES Paris du 29 novembre 2019



Page 2/3

Ces dispositions d'isolement et de fracturation des classes sociales est d'ailleurs bien au cœur du projet de Loi sur les retraites : arguant que ce système à points dit « universel » serait plus « égalitaire » en gommant les soi-disant privilèges des régimes spéciaux. Affirmer cela c'est tout d'abord faire preuve d'ignorance de l'histoire de ces régimes « spéciaux », ensuite c'est fouler aux pieds l'une des valeurs fondamentales de notre République : la Fraternité qui s'exprime par la solidarité intergénérationnelle institutionnalisée à travers le système de retraite français puisque les générations actives actuelles cotisent non pour leur propre retraite (contrairement à cette logique individualiste du projet du gouvernement) mais pour celle de leurs parents, grands-parents etc...). La seule égalité que l'on voit poindre derrière les chiffres et les projections calculées sur des carrières type dans la Fonction Publique, sont des pertes de pensions de 600 à plus de 800€ brut des catégories C aux catégories A, administratifs ou enseignants compris : tout le monde y perdra, et particulièrement les femmes. Les bonnes intentions de l'égalité entre les femmes et les hommes, sombrent avec le système proposé. Comment cette perte de revenus sera-t-elle compensée ? Par la débrouille individualiste ? Des assurances privées que seules les catégories les plus aisées pourront acquérir se précipitent déjà pour offrir leurs services. Les catégories basses ne pourront pas consacrer une épargne supplémentaire prélevée sur leur petit salaire.

En parallèle à cette grande destruction des retraites, continue à se mettre en place la fusion des académies au sein des régions académiques. Les jolies paroles de notre ministre l'an passé sur l'arrêt de ces fusions n'ont été que de la poudre aux yeux pour ne pas dire de « la poudre de « perlimpinpin », comme nous le craignons... En effet, même si le mot « fusion » a disparu du champ lexical de nos dirigeants-e-s au profit de la « mutualisation des services transversaux », le changement de vocabulaire ne peut masquer que le résultat est le même et nous voyons pointer, comme cela se passe actuellement au Ministère des Finances, la volonté de « provincialiser » nos postes, contraignant à des mobilités forcées, les personnels qui ont organisé leur vie, et parfois attendu des années pour obtenir des rapprochements de conjoints. Evidement les premiers impactés seront les « petits personnels », les « petites mains » qui peinent déjà à finir les fins de mois et qui devront supporter des coûts et des temps de transports toujours plus élevés et avec quels avantages en contrepartie ? Voir apparaître de nouveaux Recteurs chargés de l'enseignement supérieur ? Supprimer des postes de C et B pour créer des postes de catégorie A et +, quelle fabuleuse idée ! Seront-ils des contractuel-le-s embauché-e-s en contrat de mission eux aussi ?

Dans notre académie, les premiers services à pâtir de cette idéologie seront la DSI, la DAJ et la DAF. Surprenant : on ne parle que de migrations vers Versailles et Créteil, aucune en direction de Paris ??!

A l'heure où le numérique permet de travailler de n'importe où sur la planète, de réduire les déplacements, quelle est donc l'idéologie, le dessein derrière ces mobilités sous prétexte de mutualisation ? Si nous mettons en parallèle la nouvelle mesure du départ volontaire ou « rupture conventionnelle » il n'y a qu'un petit pas à faire pour penser que le but est de dégoûter définitivement les fonctionnaires afin de les faire démissionner et les remplacer par les contractuel-les-s dont le statut précaire les rend plus adaptables dans une gestion libérale.



Déclaration des élu-e-s CGT à la CAPA des ADJAENES Paris du 29 novembre 2019



Page 3/3

Il est urgent que tous les fonctionnaires, à tous les échelons, prennent conscience de la destruction généralisée de la Fonction Publique dans sa globalité qu'a déjà engagée le Gouvernement.

La CGT rappelle à toutes et tous que nous sommes des Fonctionnaires au service de l'Etat, au service du bien commun et de l'intérêt général et non à la botte d'un Gouvernement de passage qui a pour unique objectif de détruire ces valeurs et tout le modèle sociétal de notre Nation, un gouvernement qui a comme unique ordre du jour la destruction de toutes les protections sociales et toutes les protections des travailleuses et travailleurs salarié-e-s, indépendant-e-s et des fonctionnaires !

Comme vous le voyez, cette dernière CAPA qui nous réunit se place dans des temps incertains et peu enchanteurs de l'avenir. La CGT s'oppose et s'opposera toujours à la destruction du tissu social et à la perte de Droits des fonctionnaires et des salarié-e-s en général. Nous encourageons chacune et chacun à considérer que l'on ne peut jouir de droits sociaux que dans la mesure où ils sont partagés équitablement entre toutes et tous, c'est donc un système de solidarité et de fraternité qui doit être restauré que ce soit dans la Fonction Publique ou dans le privé.

C'est pourquoi, la CGT appelle tous les fonctionnaires, toutes et tous les indépendants et toutes et tous les salarié-e-s du privé, quels que soient leur grade, fonction ou branche professionnelle, à exprimer au gouvernement leur angoisse de l'avenir et à manifester leur désaccord le jeudi 5 décembre 2019.